

Compte-rendu du CHS-CT du 12/03/2013

La séance s'ouvre à 13h30 après que le quorum soit vérifié et validé.

Au nom de l'intersyndicale, Solidaire Finances Publiques prononce une liminaire orale jointe au compte rendu portant sur :

- Le stage CHS-CT de Février annulé.
- Le déménagement de Dijon et la Part-dieu
- La sécurité liée à l'arrivée du service B2I
- Les rumeurs de déménagement de la CID74
- L'absence d'information du CHS-CT sur les travaux de l'accueil de la DISI RAEB

Réponse de président du CHS-CT :

- Pas de nouvelles dates pour ce stage ; il espère avant fin Juin.
- Les deux dossiers de déménagement font l'objet d'information
Dijon : les représentants des personnels ont eu les plans
Part- dieu : Phase de consultation pour designer l'architecte
- Même si la B2I reçoit de temps en temps un peu de public (Avocats ...)
Le site ne sera pas déclaré comme recevant du public.
- La CID74 et la CID26 font l'objet d'un projet de déménagement ; aujourd'hui pas de dates, ni dossiers, ni délais.
- Pour l'accueil, pas de changement des « habitudes » de travail ; de toute façon, les travaux et leurs conséquences ne rentrent pas de le champ de l'article 57 (modification des conditions de travail)

Le PV du précédent CHS-CT est approuvé

D.U.E.R.P (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels):

Il fait état de 8 accidents de service dont 2 seulement transmis uniquement au secrétaire du CHS-CT. Nous avons demandé lors du précédent CHS-CT que soit respectés les textes et que tous les accidents soient communiqués au élus des personnels. Ces derniers peuvent demander à approfondir si nécessaire par un droit d'enquête.

Sur ces 8 accidents, 1 seul sur le lieu de travail ; les autres se sont produits sur le trajet Domicile-travail.

Le groupe de travail DUERP a enlevé du DUERP DISI RAEB pas moins de 200 lignes. En effets, elles concernent soit les CHS-CT d'autres directions soit le DUERP des établissements qui hébergent les agents excentrés.

Les représentants des personnels indiquent que :

- Les effectifs CID devraient être sortis des effectifs globaux des ESI pour être mentionnés à part.
- Certes les 200 lignes de DUERP ne concernent pas le document DISI RAEB, mais le directeur est responsable de la sécurité de ses agents, et que le minimum d'action a

faire est de « pousser » ces cas vers les CHS-CT et DUERP des DDFIP et/ou DRFIP concernés.

Le président propose, une information vers les agents et les présidents des différents CHS-CT concernés afin de ne pas laisser sans suite.

P.A.P (Plan Annuel de Prévention):

Les représentants des personnels pointent des problèmes lors d'un exercice évacuation incendie du site de l'ESI de Grenoble .De nouveaux services ont intégrés les locaux sans avoir les consignes d'évacuations du site.

Le président nous indique avoir demandé à la DDFIP38 d'associer notre assistant de prévention (Martine Cousin) à ces exercices..... Sans succès. Il réitérera sa demande. Il s'engage à faire un message a la DDFIP38 pour qu'au minimum une information soit faite auprès du responsable du site.

De manière générale, les élus CHS-CT ont demandé quelques modifications. Le P.A.P sera ensuite communiqué aux élus du personnel et voté au CHS-CT du 18/04/2013.

Dossier Déménagement :

Dijon :

- Les agents se plaignent des surfaces allouées surtout au 2eme étage.
- Il faudra veiller à ce que les crédits CHS-CT ne manquent pas pour ce bâtiment même si 80% des agents qui y travaillent sont de la DISI RAEB et pas de la DDFIP21

Le président précise que pour ce qui est des surfaces, il ne faut pas prendre la « norme » de manière individuelle ; dans l'ensemble, les préconisations de superficies sont respectées.

Il précise que tous les bureaux ne seront pas climatisés. Les systèmes de climatisations seront redéployés dans des bureaux suffisamment volumineux. En 2013 plus de crédits pour climatiser les autres bureaux, mais il sera envisagé par la suite la climatisation des bureaux les plus exposés.

Part-Dieu/Lumière :

Nous relayons les inquiétudes des agents des deux sites quant à leurs conditions de travail sur le site de Lumière.

Le président nous confirme que le CHS-CT aura un dossier complet le moment venu mais pour l'instant il faut laisser travailler les différents groupes de travail.

Lorsque ce sera possible et que le dossier sera un peu plus avancé, il envisage de demander une présentation au CHS-CT par l'architecte retenu.

L'infirmierie actuelle de Lyon-lumière va disparaître, mais il a une petite idée d'un emplacement pour un petit local de soins, sachant que les visites médicales sont toutes réalisées à l'extérieur (DRFIP rue Charles Biennier).

Pour les places de stationnement dans la rue saint Hippolyte, la mairie du 8eme ne semble pas disposée à nous faire bénéficier du tarif résident. La direction va toutefois informer la mairie centrale de sa démarche en espérant, mais sans grand espoir, que la mairie du 8eme change d'avis.

Les premiers éléments donnés par les GT confortent notre première analyse sur le projet. Il sera difficile voire impossible de respecter les normes et recommandations en matière de condition de travail avec un budget aussi restreint (308 000€)

GT Handicap :

Pour l'instant, nous n'avons pas d'agent susceptible de bénéficier d'une place réservée. Nous avons convenu que dans un premier temps, il faut juste identifier un emplacement qui permettrait de desservir les deux bâtiments le plus facilement possible. Une fois identifié, il suffira le cas échéant de procéder aux travaux de peinture (Place bleue et logo)

Il faut également tenir compte des travaux prévus dans le cadre de la venue des personnels de la Part-dieu.

Le CHS-CT a convenu et validé la prise en charge de l'intervention d'une entreprise spécialisée afin de déterminer, au vu de la configuration des locaux et de la cour, le meilleur moyen de mettre en place des accès pour personnes à mobilité réduite.

De cette étude découlera certainement l'emplacement du stationnement réservé.

Le CHS-CT a également validé une participation à la réfection des toilettes pour intégrer un toilette « handicapé » dans le bâtiment qui recevra les personnels de la Part-Dieu.

Dans ce groupe, nous avons identifié le besoin d'une chaise permettant de descendre une personne à mobilité réduite par les escaliers sans valider le besoin actuellement. L'exercice incendie nous a montré toute l'utilité d'un tel équipement même pour les personnes blessées et dans l'incapacité de descendre rapidement des escaliers en cas d'incendie.

Le CHS-CT envisage donc l'achat d'un tel équipement.

FICHES :

Nous avons ensuite « décortiqué » les fiches de dépenses. La quasi-totalité est validée à l'exception de quatre mises en attente.

Validées :

- Formation Incendie
- Équipement poste de travail.
- Formation SST
- Formation habilitation électrique
- Étude accessibilité Handicapé
- Participation sanitaire PMR.
- Patin chaise de cantine

En attente :

- Insonorisation plafond de l'AT
- Conférence risque Psycho-sociaux
- VMC
- Garde corps escalier Parking

La séance est levée à 18h45.

Les élus Solidaires Finances Publiques.

Monsieur le Président,

Vous nous avez convoqués à ce CHS-CT pour évoquer en particulier le déménagement des sites Lyonnais. Les secrétaires de section (Solidaires Finances Publiques, CGT Finances et CFDT Finances) vous ont remis hier les pétitions signées par les agents de ces 2 sites après les avoir transmises via nos bureaux nationaux à M.ISSARNI. Dans la continuité des revendications exprimées dans ces documents nous tenons à réaffirmer dans cette instance notre opposition à ce projet.

- la logique financière ne peut être le seul moteur de ce projet et prendre le pas sur le respect des conditions de travail des agents.
- La direction générale avait suspendu toutes opérations de déménagements en attendant un examen global des projets dans un groupe de travail national. Elle ne tient pas ses promesses.
- Le regroupement des 2 sites va entraîner de fortes modifications des conditions de travail des agents (locaux ,transport, stationnement, restauration..)
- les temps de trajet domicile travail vont être plus longs pour un certain nombre d'agents ce qui va entraîner plus de stress et de fatigue et avoir des conséquences financières significatives pour un certain nombre d'agents
- les normes et recommandations de l'INRS devront être respectées en matière d'aménagement des bureaux (Surface Utile Nette de 12 m2 /agent, le poste de travail doit être situé à moins de 6 mètres d'une source de lumière naturelle, l'éclairage zénithal est à proscrire pour les bureaux...).
- Avant toutes discussions sur le contenu du dossier nous demandons que des dossiers complets (plan d'implantation, ergonomie des postes de travail etc..) soient transmis à l'ensemble des membres du CHS-CT en particulier l'ISST et le médecin de prévention. Nous vous demandons que le dossier soit transmis pour avis aux ergonomes du ministère. Nous nous réservons le droit de solliciter un expert conformément à l'article 55 du décret 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret de 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
- Le budget alloué par la direction générale (308 000€) nous paraît insuffisant par rapport à l'ampleur des travaux.
- Avant tout travaux il vous faudra respecté les obligations en matière d'amiante (communication du DTA)
- En matière de sécurisation du site il vous faudra également tenir compte des particularités du service BII que vous envisagez d'accueillir sur le site de Lyon Lumière.

Nous vous demandons à l'image du dossier du déménagement de DIJON de transmettre aux membres du CHS-CT un dossier détaillé des implantations des bureaux ainsi que des éléments claires et précis sur les autres problématiques du dossier.

Pouvez-vous nous communiquer les dates de réunion du GT CHS-CT sur ce projet ?

Nous ne pourrons émettre un avis sur ce projet tant que nous n'aurons pas en main un dossier complet garantissant le respect des normes et recommandations en matière de conditions de travail.

Autre sujet que nous voulons voir aborder dans ce CHS-CT l'aménagement de l'accueil du site de Lyon Lumière. L'article 57 du décret précité indique que le CHS-CT doit être consulté sur les projets d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Or sur cette opération nous n'avons reçu aucun document alors que les travaux sont largement entamés.

Concernant les agents de l'accueil nous vous demandons que soit étudiée la possibilité de prendre des repas pendant leur temps de travail (remplacement de l'agent pendant le temps du repas).

Nous vous demandons également de mettre à l'ordre du jour l'examen des fiches du registre hygiène et sécurité de la DISI.

Pour terminer pouvez-vous nous donner des informations sur le projet de déménagement de la CID de la résidence d'Annecy.

Nous interviendrons sur les autres points de l'ordre du jour au moment de l'examen des fiches préparatoires.

Les représentants du personnel au CHS-CT